



## DOSSIER DE PRESSE

### SOMMAIRE

#### **I/ LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE**

- 1. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher mobilisé pour la sécurité de tous**
- 2. Les objectifs du plan de viabilité hivernale**
- 3. Cartographie du département**

#### **II/ L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE**

- 1. Routes départementales : les niveaux d'intervention**
- 2. L'information des usagers en temps réel**

### I/ LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

#### 1. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher mobilisé pour la sécurité de tous

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental est chargé de mettre en place une organisation spécifique pour assurer la viabilité hivernale sur l'ensemble des **3 424 km de routes départementales**.

Pour faire face aux intempéries hivernales (plus particulièrement le verglas et la neige) et assurer la sécurité routière dans le Loir-et-Cher, un Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) est réalisé. Il est complété par des Plans d'Exploitation de la Viabilité Hivernale (PEVH) révisés tous les ans qui précisent l'organisation interne à chaque Division Routes composée des centres d'intervention.

**Une convention entre les départements de l'Eure-et-Loir, du Loiret et du Loir-et-Cher a été signée pour assurer le salage et le déneigement des routes limitrophes.**

En Loir-et-Cher, le dispositif s'appuie sur 10 centres d'intervention répartis sur 3 Divisions Routes et du Parc routier :

- la **Division Routes Nord** (Vendôme, Mondoubleau, Montoire et Ouzouer-le-Marché) ;
- la **Division Routes Centre** (Blois, Dhuizon et Pontlevoy) ;
- la **Division Routes Sud** (Romonranton-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Saint-Aignan)
- le **Parc routier**.

**Objectif : garantir le désenclavement de chaque commune et des principaux sites d'activité dans les 24 heures après une chute de neige.**

## DOSSIER DE PRESSE

### Quelques chiffres clés sur le plan de viabilité hivernale...

- 3424 km de routes départementales.
- Près de 200 agents du Département travaillent à la sécurité des routes.
- 47 agents en astreinte permanente du **02 décembre 2019** au **02 mars 2020**.
- Un stock de sel initial de 3 500 tonnes pour parer à un événement neigeux exceptionnel d'une semaine.
- 2 500 tonnes répandus au cours d'un hiver « moyen ».
- Coût pour un hiver « moyen » : 700 000 €.
- 17 camions équipés de saleuses et de lames interviennent sur 18 circuits dont un circuit préventif traitant certains ponts et axes sensibles de la périphérie blésoise.

En dehors du réseau routier départemental, la mise en œuvre du service hivernal est assurée par Cofiroute sur les autoroutes, par l'Etat sur la RN 10, par les communes sur les voies communales et par les communautés de communes sur les voies communautaires.

Pour mettre en place son plan de viabilité hivernale, le Département définit les objectifs de traitement du réseau routier et affecte les moyens correspondants selon les priorités définies.

### **2. Les objectifs du plan de viabilité hivernale**

Les objectifs définis consistent à traiter le réseau routier en le hiérarchisant pour permettre d'assurer en priorité :

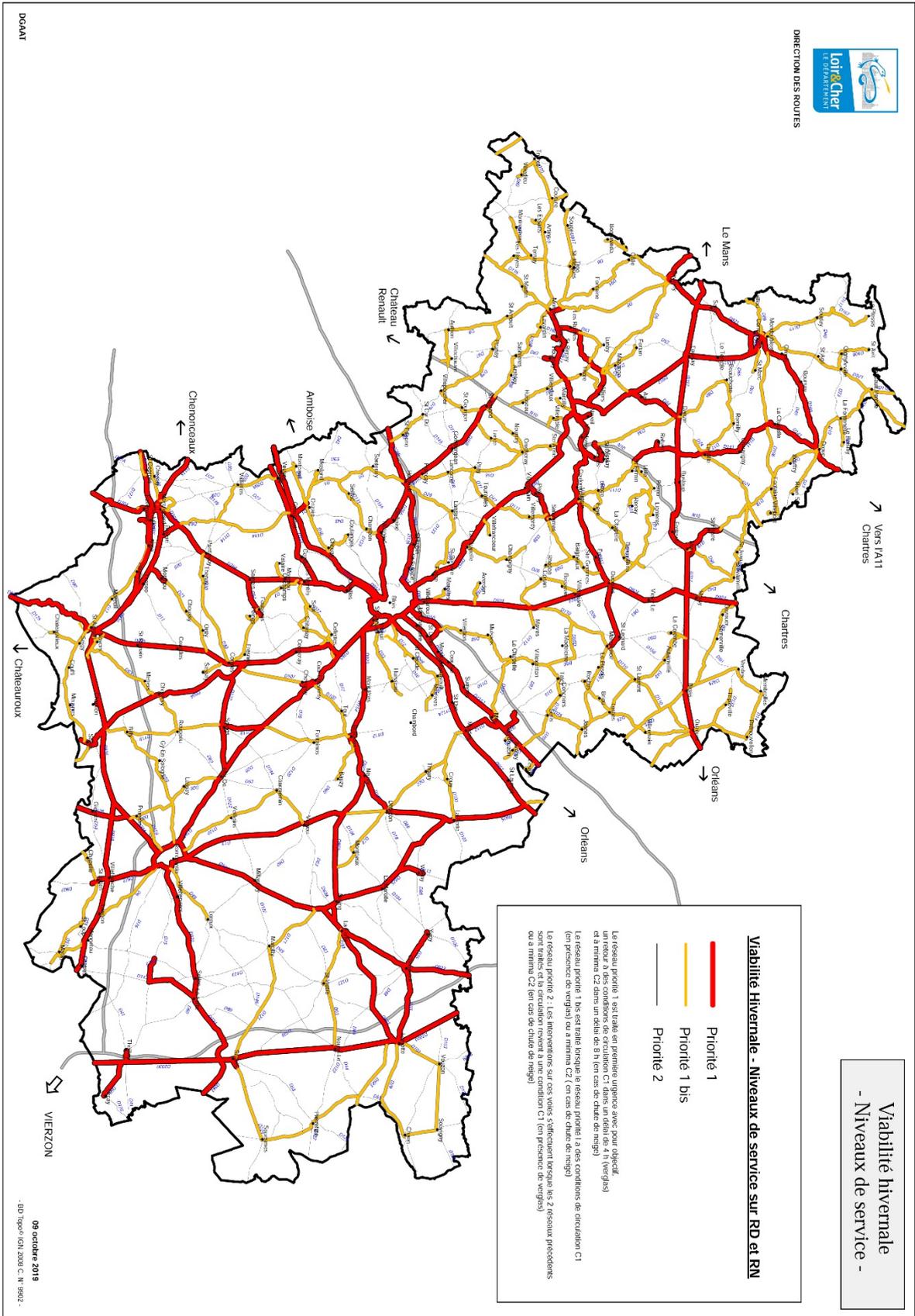
- le traitement des axes structurants du département ;
- le désenclavement de chaque bourg ;
- la desserte des principaux sites socio-économiques ;
- le traitement des voies de liaison entre le réseau traité et les collèges, y compris les liaisons situées sur voies communales.



**Loir & Cher**  
LE DÉPARTEMENT

## DOSSIER DE PRESSE

### 3. Cartographie du département



### II/ L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

#### 1. Routes départementales : les niveaux d'intervention

Le dispositif d'intervention s'organise en 3 niveaux de priorité (cf.Cartographie) :

- Le réseau **priorité I** concerne les axes structurants à enjeux économiques et sociaux. Ce réseau est traité en première urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 4 heures en présence de verglas et dans un délai de 10 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour le désenclavement du bourg du Châtillon-sur-Cher et les accès à un certain nombre de collèges, desservis à partir du réseau de priorité I.

**Ce réseau est constitué de 1 154 km de routes départementales et 15 km de voies communales.**

- Le réseau **priorité I-bis** regroupe les routes départementales permettant le désenclavement de chaque bourg. Ce réseau est traité en deuxième urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 12 heures en présence de verglas et dans un délai de 24 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour l'accès au bourg de Courbouzon et aux collèges non réalisés en priorité I.

**Ce réseau est constitué de 1 167 km de routes départementales et de 6 km de voies communales.**

- Le réseau **priorité II de 1103 km**, est composé de toutes les autres routes départementales. Pour ce réseau, la durée de retour aux conditions de référence n'est pas définie.

**Les interventions sont déclenchées en fonction des paramètres locaux** issus de notre fournisseur de données météorologiques qui adresse au Conseil départemental trois bulletins quotidiens et, à tout moment, un bulletin d'avertissement en cas de phénomènes météorologiques particuliers.

Pour compléter le dispositif d'aide à la décision, 3 stations météo fixes ont été installées sur le département : à Epuisay sur la RD357, à Lamotte Beuvron sur la RD2020 et à Blois sur la RD956 (Pont Charles de Gaulle)

**Des recueils d'information sont également fournis par les patrouilleurs de chacune des divisions Routes** (température de l'air et de la chaussée, degré d'hygrométrie et état de la route).

*C'est l'action combinée des fondants routiers employés (salage des routes) et du passage des véhicules qui permet d'obtenir une chaussée circulaire. Quant à la neige, elle est dégagée à l'aide d'une lame de déneigement adaptable sur chacune des saleuses.*



## DOSSIER DE PRESSE

### 2. L'information des usagers en temps réel

Un large dispositif de communication est mis en place afin que les usagers soient informés 7j/7 et 24h/24 de l'état des routes départementales.

#### **Une astreinte permanente est mise en place durant la période d'activation du service hivernal.**

Assurée dans chaque Division par les responsables d'intervention, les patrouilleurs et les chauffeurs de véhicules ainsi que par les agents du Service Sécurité Gestion et Entretien de la Direction des Routes du Conseil départemental et les agents du Parc routier, cette astreinte permet d'optimiser le dispositif de viabilité hivernale grâce à des recueils d'informations de terrain qui viennent compléter les données apportées par notre fournisseur de données météorologiques.

Les informations peuvent être relayées très rapidement par les moyens de communication suivants :

- **Internet** : les informations sont diffusées sur les sites [www.leloiretcher.fr](http://www.leloiretcher.fr) et [www.route41.fr](http://www.route41.fr). On y retrouve toutes les prévisions et les informations en temps réel concernant les conditions de circulation.
- **Médias** : tous les jours les radios Sweet FM, RCF et Vibration diffusent les messages d'alertes du Conseil départemental. Les messages sont adaptés en fonction des phénomènes climatiques.

Un dispositif d'alerte est prévu avec la Nouvelle République, TV Tours, France 3, Sweet FM, RCF et Vibration. En période exceptionnelle, il permettrait d'informer les usagers des routes départementales en temps réel grâce à des « flash infos » dédiés aux conditions de circulation.